



# DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2022

**Rapporteur : Alain ROBERT**

**Délibération**  
**Séance plénière du 27 juin 2022**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 14 et 15 juin 2022,

Vu l'avis du Bureau en date du 20 juin 2022,

Monsieur Alain ROBERT, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité :

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 8

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire  
Éric CHEVÉE

La Décision modificative n°1 pour 2022 soumise au CESER pour avis est destinée à reprendre le résultat de l'exercice 2021 présenté dans le compte administratif 2020 (15,91 M€).

Elle permet également de procéder à quelques ajustements budgétaires dans un contexte toujours marqué par les impacts économiques de la crise sanitaire accentués par le conflit ukrainien depuis février 2022.

Ce budget supplémentaire s'élève à 34,65 M€, équilibrée en dépenses et en recettes en tenant compte du résultat et grâce à une augmentation de l'emprunt prévisionnel.

Cette DM est également marquée par un volume très important d'autorisations d'engagement et d'autorisations de programmes qui traduisent comptablement les engagements contractuels de la Région pour plusieurs années (convention TER, conventions Région-Départements, DSP...), ces conventions ayant fait l'objet de négociations après le vote du budget primitif.

## I- LES AJUSTEMENTS DE LA DM1 EN RECETTES (CREDITS DE PAIEMENT)

La DM1 présente une légère augmentation des recettes de 5,74 M€ (hors emprunt et hors reprise du résultat), soit 3,19 M€ en fonctionnement et 2,55 M€ en investissement.

### En fonctionnement :

Des ajustements à la hausse sont proposés sur les recettes opérationnelles de quelques politiques (numérique, formation professionnelle et aides européennes).

En revanche, les recettes institutionnelles sont ajustées à la baisse pour le produit estimé des cartes grises (- 12,4 M€) et à la hausse pour la TVA et la TICPE compensation au vu du réalisé de 2021.

- ⇒ En 2022, les parts de TVA reversées par l'Etat représentent 49 % des recettes de fonctionnement. Même s'il devient difficile d'estimer les recettes de TVA, le risque d'une baisse des recettes de TVA n'est pas à écarter compte tenu de l'inflation.

### En investissement :

L'augmentation correspond essentiellement aux aides européennes sur des lignes budgétaires où la Région est bénéficiaire final pour des politiques mises en œuvre sur les lycées pour l'efficacité énergétique (report sur le volet FEDER) et sur les établissements du sanitaire et social (volet REACT-EU pour des équipements informatiques).

Enfin, il est proposé d'augmenter l'emprunt prévisionnel de 13 M€ par rapport au budget primitif 2022. Ainsi, l'emprunt prévisionnel modifié pour 2022 s'élèverait à 381,7 M€, atteignant un niveau encore plus élevé que celui du budget modifié pour 2021.

- ⇒ Cet ajustement à la hausse semble nécessaire pour financer les dépenses d'investissement supplémentaires proposées. Néanmoins, comme nous le montre le compte administratif, l'emprunt n'a été finalement mobilisé qu'à hauteur de 55 % fin 2021.

## II- LES AJUSTEMENTS DE LA DM1 EN DEPENSES (CREDITS DE PAIEMENT)

Les crédits de paiement nouveaux s'élèvent à 34,65 M€ dont 13,37 M€ en fonctionnement et

21,28 M€ en investissement, ce qui porte les dépenses totales d'investissement pour 2022 à 901 M€. Le CESER salue cet effort.

### En investissement :

Les ajustements les plus significatifs concernent les domaines suivants :

#### **Les transports :**

(+ 11 M€) dont 9 M€ pour l'acquisition ou la rénovation de rames et pour le technicentre d'Orléans-Québec (report de crédits non consommés en 2021).

Et 2,2 M€ pour les travaux sur la ligne Chartres-Courtalain (besoins supplémentaires).

#### **L'économie :**

(+ 5 M€). La modification majeure porte sur le soutien financier de la Région (aux côtés de l'Etat) au plan de restructuration d'Impériale Wheels, dernier fabricant de jantes aluminium dans le secteur automobile en France, en redressement judiciaire. La collectivité régionale interviendra à hauteur de 3 M€ en quasi-fonds propres et à travers une prise de participation de 2 M€ au capital.

⇒ Le CESER se demande pourquoi d'autres structures telles que Centre Capital développement n'ont pas été mobilisées ?

⇒ Le CESER espère que le financement contribuera au maintien de cette implantation industrielle dans l'Indre. Le repreneur devra mettre l'accent sur l'innovation pour rester compétitif.

#### **L'apprentissage :**

(+ 3 M€) pour financer plus d'opérations d'investissement dans les CFA dans le cadre de la mise en œuvre du principe de fongibilité des enveloppes prévu dans le décret du 29/12/2021, comme indiqué dans le compte administratif de 2021.

#### **Les lycées :**

(+ 1 M€) afin de financer des opérations d'équipement dont la réalisation prévue en 2021 a dû être reportée et en tenant compte du surcoût des matières premières.

### En fonctionnement :

La hausse représente 9,5 M€ pour les politiques régionales et près de 3 M€ pour les moyens généraux

## ○ SUR LES POLITIQUES REGIONALES :

#### **L'éducation :**

L'ajustement du montant de la dotation globale de fonctionnement (1 M€) pour aider les lycées à faire face à l'augmentation du coût de l'énergie ne suffira probablement pas même si des mesures compensatoires sont initiées par l'Etat.

Le montant de 1,9 M€ inscrit sur le programme « numérique éducatif » correspond à une opération comptable, les ressources numériques devant être imputées sur le fonctionnement (en conséquence, diminution sur l'investissement). Le choix du format (papier ou numérique) dépend des professeurs.

Le CESER comprend cette volonté de souplesse de la part de la collectivité régionale mais si une seule orientation était arrêtée, au-delà de l'impact budgétaire qui serait à

creuser, la Région y gagnerait en termes de simplification des processus.

#### **Les formations sanitaires et sociales :**

(+ 2,6 M€). La hausse des quotas en formation d'infirmiers-ères et d'aides-soignants-es génère de fait des dépenses pour les établissements de formation (recrutement de formateurs de personnels administratifs, installations de bâtiments modulaires). Il est indiqué en outre qu'à partir de 2022, la Région devra prendre en charge la revalorisation salariale des personnels soignants prévus par les Accords de Ségur.... Une compensation de l'Etat est-elle prévue ? Les dépenses de fonctionnement de cette politique progressent de manière régulière, conséquence d'une politique volontariste de la Région qui s'avère indispensable.

**La recherche :** (+ 1 M€) pour permettre de financer les projets de recherche pour lesquels

les justificatifs ne sont parvenus que début 2022.

### ○ SUR LES MOYENS GENERAUX :

La DM1 fait apparaître un besoin supplémentaire de 3,8 M€ sur la masse salariale. Cette hausse est destinée à la mise en œuvre des décisions nationales (nouvelle hausse du SMIC à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, revalorisation de l'indice minimal de traitement, hausse prévisionnelle du point d'indice estimée par la Région à 4 %). Mais elle tient compte également de la création de 35 postes dont 15 sous réserve de financements annexes (Pacte, Ségur de la Santé, Plan de relance).

⇒ Le CESER prend acte de ces créations qui apparaissent nécessaires et qui

s'appuient sur une analyse d'adéquation entre les missions et les moyens conduite au sein de la collectivité régionale. Ces créations auront un impact non négligeable sur les dépenses de fonctionnement, surtout en 2023.

Le tableau en annexe synthétise les dépenses et les recettes du budget primitif et de la DM1 en distinguant celles qui relèvent des interventions régionales et celles qui relèvent des moyens généraux et financiers.

## 3/ LES AJUSTEMENTS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET D'ENGAGEMENTS (AE)

La DM1 fait apparaître un total de 2,675 milliards d'euros d'AP/AE créées ou modifiées dont 2,28 milliards en AE (en fonctionnement) et + 394 M€ en AP (en investissement). Le CESER souhaite apporter des remarques sur quelques-unes d'entre elles.

### **Les transports :**

Mobilisent 95,8 % des d'AP/AE ouvertes ou modifiées en DM1 dont certaines suscitent quelques remarques ou questionnements de la part du CESER :

. 2,06 milliards d'euros (AE) en fonctionnement pour la convention TER sur la période de 2022 à 2031. Cette convention précise que la contribution financière pour l'année 2022 s'établit à 208 M€. Aucun ajustement n'est prévu en termes de crédits de paiement, les crédits déjà inscrits au budget primitif pour 2022 (215 M€) devant suffire pour l'année en cours. Le CESER rend un avis spécifique sur le contenu de la convention TER.

Plusieurs modifications d'AP sont proposées pour l'acquisition de nouvelles rames, pour les infrastructures ferroviaires (dont Chartres-Courtalain, Tours-Chinon) et pour un projet d'atelier de maintenance à Chartres (+ 14 M€).

⇒ Le CESER propose de mener une réflexion sur la possibilité d'une collaboration avec Pays-de-la Loire pour bénéficier du technicentre du Mans qui semble sous-utilisé. Cela permettrait à la Région de faire des économies et de ne pas aggraver le processus d'artificialisation des sols.

Plusieurs modifications d'AE (près de 175 M€) sont également proposées pour les Délégations de Services Publics des cars Rémi afin de prendre en compte l'augmentation des prix et la bascule en fonctionnement des loyers relatifs à la location des cars.

⇒ Le CESER note avec inquiétude, les conséquences des transferts de compétence qui génèrent des charges supplémentaires pour les Régions et appelle à une vigilance accrue sur le

déroulement de transferts ultérieurs potentiels de compétences à la Région.

- ⇒ Par ailleurs, le CESER encourage la Région à adapter la flotte des cars en fonction des besoins, certains cars étant probablement surdimensionnés par rapport au nombre de personnes transportées.

#### **Les territoires solidaires :**

Les créations proposées (47,9 M€ d'AP et 3 M€ d'AE) traduisent la nouvelle étape du partenariat avec les Départements.

- ⇒ Le renouvellement des conventions Région-Départements est proposé pour une durée de 3 ans (au lieu de 6 ans dans le mandat précédent). Cette durée apparaît plus adaptée et devrait éviter la multiplication des avenants. Le contenu de ces projets de conventions fait l'objet d'un avis spécifique du CESER.

#### **Le patrimoine des lycées :**

Le CESER approuve les ouvertures ou modifications d'AP visant à financer la réfection des établissements récemment touchés par la grêle et visant à tenir compte du renchérissement des coûts des travaux. En revanche, la création d'une AP de 12,5 M€ pour les projets d'investissements des lycées privés sous contrat sur la durée du mandat interroge. Entre 2015 et 2021, les dépenses en investissement des établissements privés sous contrat avaient fait l'objet d'un protocole d'accord transactionnel signé entre la Région et les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (UROGEC) à la suite d'un différend.<sup>1</sup>

- ⇒ Cette régularisation étant a priori terminée, il apparaît souhaitable de clarifier les règles du jeu pour le volet

investissement de ces établissements en tenant compte des règles légales.

#### **L'enseignement supérieur**

L'ouverture de deux AP pour un total de 10 M€ sont proposées pour les premières opérations du CPER : réaménagement des locaux ex DEG à l'université d'Orléans et création d'une faculté d'odontologie à Tours à la rentrée 2022. Elles ne se traduisent pas par des crédits de paiement pour l'instant.

- ⇒ La mise en place d'une faculté de médecine à Orléans, pour laquelle la Région a œuvré avec d'autres acteurs du territoire dont le CESER, n'est pas évoquée. Va-t-elle se traduire par un coût financier sur le budget de la collectivité régionale à moyen terme ?

#### **Le sport :**

La création d'une AP de 1,5 M€ permettra à la Région de financer la construction des équipements sportifs s'intégrant dans le grand projet COM'ET en complément de son soutien prévu dans le CRST de la métropole d'Orléans (soit un soutien financier total de 9,4 M€ de la Région).

Par ailleurs, le CESER approuve l'abondement d'une AE de 0,200 M€ pour soutenir la dynamique des JO « Paris 2024 » sans attendre le budget 2023.

#### **La culture :**

Le CESER approuve la dotation spécifique de 0,55 M€ pour le plan de relance « Culture et Patrimoine » dont 0,25 M€ sont inscrits en crédits de paiement pour 2022. Ce plan est indispensable pour accompagner le secteur culturel qui avait été marqué par la prolongation de la crise sanitaire (annulation de manifestations, fermetures de lieux culturels, ralentissement d'opérations) en 2021.

En outre, le CESER rappelle son engagement pour favoriser la candidature de Bourges 2028 – Capitale européenne de la Culture ».

---

<sup>1</sup> Différend qui portait sur l'insuffisance du montant de la part personnel du forfait d'externat versé par la Région aux lycées privés sous contrat entre 2010 et 2014. La Région avait versé le montant exact des dotations transférées par l'Etat, montant qui s'est révélé, au final, insuffisant au regard des textes.

## CONCLUSION

Ainsi, hors réaménagement de la dette, le budget 2022 modifié (en intégrant le résultat 2021 et les ajustements de cette DM1) s'élève à 1,940 Md€ contre 1,906 Md€ au budget primitif.

Alors que les perspectives économiques semblaient bonnes au moment de l'élaboration du budget pour 2022, elles s'assombrissent depuis quelques mois avec les répercussions inquiétantes du conflit ukrainien sur :

- l'inflation (5 % en mai) qui risque de devenir un phénomène plus structurel qu'une hausse passagère des prix de l'énergie, des matières premières ou des denrées alimentaires
- la pénurie des matériaux
- la remontée des taux d'intérêt
- le ralentissement de l'économie

S'il est difficile d'évaluer ces effets, certains signes dans cette DM1 montrent que les finances régionales pourraient pâtir de dépenses supplémentaires et de diminution de recettes. Par ailleurs, l'Etat semble réfléchir à un nouveau mécanisme de contractualisation visant à faire participer à nouveau les collectivités à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat.

Tous ces éléments compliqueront à l'avenir les exercices de programmation et de prévisions budgétaires de la collectivité régionale qui devra trouver un délicat équilibre entre la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement, le soutien de la reprise économique et les enjeux de la transition écologique et du changement climatique.

**SYNTHESE DES DEPENSES ET DES RECETTES : BUDGET PRIMITIF + DM1 POUR 2022**

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2022	DM1 EN DEPENSES	TOTAL DEPENSES BP + DM1 2022
<b>Total dépenses de fonctionnement dont : (dont opération liée aux crédits-baux)</b>	<b>1 026,00</b>	<b>13,37</b>	<b>1 039,37</b>
Interventions régionales	804,53	9,46	813,99
Moyens généraux	173,6	2,92	176,52
<i>dont RH</i>	(152,00)	(2,3)	
Moyens généraux financiers	47,87	0,99	48,86
<i>dont attribution de compensation aux Dépts</i>	(35,31)		
<i>Frais financiers et autres movts budgétaires</i>	(12,56)		
<b>Total dépenses d'investissement dont :</b>	<b>880,2</b>	<b>21,28</b>	<b>901,48</b>
Interventions régionales	799,88	21,28	821,16
Moyens généraux (dont régularisation comptable en 2021)	28,22		28,22
Remboursement capital dette	52,1		52,1
<b>TOTAL DEPENSES (hors gestion de la dette)</b>	<b>1 906,20</b>	<b>34,65</b>	<b>1 940,85</b>
RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2022	DM1 EN RECETTES	TOTAL RECETTES BP + DM1 2022
<b>Total recettes de fonctionnement dont :</b>	<b>1 204,89</b>	<b>3,19</b>	<b>1 208,08</b>
Interventions régionales	183,45	5,22	188,67
Dotations Etat, fiscalité et autres participations	1 015,55	-3,09	1 012,46
Moyens généraux administration	3,54		3,54
Mouvements budgétaires	2,35	1,06	3,41
<b>Total recettes d'investissement dont :</b>	<b>701,31</b>	<b>15,55</b>	<b>716,86</b>
Interventions régionales	284,75	2,55	287,3
Dotations et autres recettes	47,86	0	47,86
Emprunt	368,7	13	381,7
<b>TOTAL RECETTES (hors gestion de la dette)</b>	<b>1 906,20</b>	<b>18,74</b>	<b>1 924,94</b>
Affectation du résultat		15,91	15,91
<b>TOTAL RECETTES (avec résultat reporté et hors gestion de la dette)</b>	<b>1 906,20</b>	<b>34,65</b>	<b>1 940,85</b>



# **INTERVENTIONS DES GROUPES**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

**Avis du CESER relatif au projet d'avis sur le compte administratif 2021 et sur le rapport d'activité et de développement durable 2021 et sur la décision modificative n°1**

**Intervention de M. Jean-Yves BRUN**

**Au nom du groupe FORCE OUVRIERE**

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur Général au Budget, cher(e)s collègues,

Le Groupe FO aura quelques observations sur l'exécution du Budget 2021.

Le Compte Administratif 2021 constate un résultat excédentaire de près de 16 M€ et fait apparaître un taux de réalisation des recettes tant de fonctionnement que d'investissement de plus de 90%. Ce taux est inférieur à celui des exercices précédents, mais s'explique par la sous mobilisation de l'emprunt prévu et la sous-consommation des crédits des fonds européens.

Le Groupe FO note une fois encore la dépendance grandissante des recettes du budget régional aux produits de la fiscalité indirecte, et en particulier à la TVA.

Attendre de la fiscalité sur la consommation des ménages près de la moitié de ses ressources peut s'avérer dangereux pour le financement des actions régionales lorsqu'une crise économique s'annonce et s'installe. La chute brutale de la consommation est une éventualité dans la période actuelle même si des mesures pour le pouvoir d'achat étaient engagées par le gouvernement : dans ces périodes incertaines, le premier réflexe du consommateur est l'épargne de précaution.

Et j'ouvrirai une parenthèse : « *Au-delà de son incidence sur les finances régionales, nous estimons que la dérive qui a amené l'Etat à anesthésier le citoyen-contribuable en rendant l'impôt indolore par tous les moyens, en favorisant une fiscalité indirecte moins égalitaire, n'est pas sans conséquence sur le fait que ce même citoyen se désintéresse de plus en plus de la vie de la Cité.* » Fiscalité et citoyenneté est très certainement un thème qu'il conviendrait d'intégrer aux réflexions sur la rénovation de la démocratie.

Pour revenir sur le Budget 2021, nous comprenons bien les difficultés de la Région à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en matière financière avec un niveau d'épargne brute inférieur au 140 M€ prévu, une baisse du taux d'autofinancement et l'allongement de la capacité de désendettement de 3,7 années en 2020 à 6,8 années.

Pour le Groupe FO, la période de crise n'est pas terminée. Après la crise sanitaire, la crise internationale, née en Ukraine et qui ne fait que commencer, va très certainement bouleverser les certitudes économiques et remettre en cause les équilibres budgétaires. Ce que nous constatons aujourd'hui risque de se reproduire pour 2022 et les années suivantes. Existe-t-il un risque de paupérisation de la collectivité régionale ?

Même si nous n'attendons pas de réponse, dans ces conditions incertaines, comment la Région Centre Val de Loire pourra-t-elle maintenir sa capacité à œuvrer au profit des populations de ses territoires au moment où il faut engager une transition énergétique, qui quoiqu'on en pense, porte en germe une aggravation des inégalités sociales ?

Enfin, avec une inflation qui s'élève à 6,7% sur les 12 derniers mois, et une inflation de 5,50% prévue pour 2022, la DM1 sera-t-elle suffisante pour assurer les dépenses de l'année ?

**Le Groupe FO votera pour l'avis présenté par le Rapporteur Général au Budget et votera également favorablement l'avis sur la Décision Modificative n°1 au Budget de 2022.**

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

### Avis du CESER relatif au CA 2021 et à la DM1 pour 2022

#### Intervention de Monsieur Jean Louis RENIER

#### Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Le rapport sur le compte administratif 2021 est complet, clair et détaillé, comme le rapport sur développement durable. La CFDT tient à saluer le travail fait par les services de la région afin de rendre ces documents lisibles pour tous, avec l'objectif de l'exécutif régional d'apporter un maximum d'informations.

#### I – sur le CA 2021 :

Notre rapporteur nous livre une excellente analyse que nous souhaitons compléter par quelques remarques pour éclairer son avis.

Il est indispensable de constater l'évolution considérable du budget régional générée par la volonté de poursuivre les politiques publiques déjà engagées ( ex : CAPasso et mobilité ) mais aussi de répondre aux conséquences de la crise sanitaire, en complément de l'état.

Ainsi le CA 2020 s'élevait à 1.365Md€ quand le CA 2021 est de 1.652Md€ soit +21.02% et sur cette lancée le BP 2022+ la DM1 s'élève à 1.940Md€ soit +17.43% .

On constate aussi une bonne maîtrise des moyens généraux à 166M€ soit – 3.76% inférieurs au montant inscrit auBP+DM1.

Il faut noter les bons niveaux d'exécution de la plupart des budgets, ce qui indique clairement que les services travaillent efficacement.

La CFDT déplore le faible taux de réalisation dans le domaine du développement économique (75%). Ce taux qui peut certes s'expliquer par la situation générée par la COVID19 nécessitera une inflexion de ces politiques.

La CFDT pense qu'il faut, en concertation avec les universités de la Région mettre en œuvre des politiques publiques pour répondre à la précarité d'une grande partie des étudiants. C'est essentiel : la jeunesse : c'est l'avenir de notre région et du pays. Mais, nous en reparlerons mercredi.

Enfin, si les indicateurs financiers se sont dégradés, il reste encore des marges de manœuvre.

#### II – sur la DM1 :

La CFDT soutiendra l'avis de notre rapporteur tout en apportant quelques suggestions.

Les ajustements apportés, le sont dans des grands domaines d'interventions régionales (ex : les lycées +1M€ ; les transports et l'économie et l'apprentissage) en investissement.

En fonctionnement, l'éducation et les formations sanitaires et sociales ainsi que la recherche bénéficie de moyens supplémentaires. C'est nécessaire, car c'est de l'avenir de notre jeunesse dont il s'agit.

Les moyens généraux bénéficient d'un abondement de 3.8M€ qui sont nécessaires, car il faut des agents dans les services pour mettre en œuvre toutes ces politiques publiques.

La CFDT apprécie les ajustements faits dans les AP et AE et apprécie les financements du nouveau partenariat avec les départements.

L'enseignement supérieur (+10M€) le sport et la culture bénéficient d'ouverture de crédits qui vont dans le sens de l'objectif de répondre aux besoins des populations de nos territoires et de la jeunesse en particulier.

Toutefois, la situation internationale avec ses effets sur les pays de l'Europe doit inciter à la plus grande prudence afin de pouvoir poursuivre les politiques publiques, nécessaires à nos concitoyens, en particulier dans le domaine de la santé, de l'éducation et des mobilités dans notre région avec ses spécificités.

La CFDT votera les avis de notre rapporteur.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

### **Avis du CESER sur le compte administratif pour 2021 et la décision modificative numéro 1 pour 2022**

**Intervention de Madame Sabine GUILLIEN HEINRICH**

**Au nom du groupe GEI**

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Chers Collègues

Concernant le compte administratif 2021, je souhaitais revenir sur plusieurs thèmes dont notamment

- Le programme compétitivité des entreprises et attractivité :
  - Avec un taux de réalisation de l'ordre de 34%, on peut s'interroger sur l'adéquation de ses aides au besoin du territoire, ou sur la connaissance des entreprises des aides proposées ? Etant entendu que la notion de compétitivité est un enjeu majeur pour nos entreprises et notre territoire.
- L'environnement :
  - La transition énergétique est reconnue cause nationale, pour autant le taux de réalisation des investissements reste décevant
- La formation professionnelle
  - Les entreprises seront attentives quant aux formations actuelles et les besoins émergents. La qualité de la formation peut être mis en corrélation avec la compétitivité attendue de nos entreprises.

Mais le plus grand point de vigilance, reste la capacité de désendettement qui tend vers le maximum autorisé (9 ans), à terme cela peut impacter négativement la capacité d'investissement de la Région Centre Val de Loire. Un effort supplémentaire pour une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement nous semble nécessaire.

Sur le plan des recettes, notre grande dépendance aux recettes de TVA, en période de contraction de l'activité économique, nous expose à un risque réel. Nous souhaiterions connaître le plan d'action de la Région afin de minimiser cette dépendance aux recettes de TVA ?

Concernant la DM1, nous avons bien noté un équilibre entre dépenses et recettes, cependant plusieurs points de vigilance :

- Imperiale Wheels : on souhaite entendre la Région sur le suivi de cet investissement majeur et le business plan proposé par le repreneur.
- Au regard des risques actuels (augmentation coût énergie, ralentissement de l'économie ..) un étalement de certains des investissements prévus ne serait-il pas à considérer.

Nous voterons les deux avis

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

**Avis du CESER relatif au compte administratif 2021 et au rapport d'activité et de développement durable 2021, et à la décision modificative n 1 pour 2022**

**Intervention de Monsieur Hubert JOUOT**

**Au nom du groupe : URAF Centre-Val de Loire**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Rapporteur général, chers collègues,

J'interviens au nom de l'Union Régionale des Associations Familiales Centre-Val de Loire.

Les montants des recettes et des dépenses constatés sur l'exercice 2021 sont inférieurs d'environ 10 % par rapport aux prévisions du budget primitif modifié par la DM 1 ; ils sont cependant en augmentation de près de 300 M€ par rapport aux montants portés dans les comptes administratifs 2020.

Alors que le résultat des dépenses de fonctionnement s'établit à 131,4 M€ et que le besoin d'investissement est de 115,5 M€, le recours à l'emprunt a été limité à 205 M€.

Il résulte de cette présentation une capacité de désendettement de près de 7 ans, pour 3 ans en 2020, et un niveau d'épargne brute de 132 M€, inférieur à celui que s'est donné la Région.

Dans le contexte économique actuel fortement impacté par la guerre en Ukraine, le rebond de l'inflation et de possibles pénuries d'énergie, le niveau de dépenses atteint en 2021, dernière année de la mandature 2015-2020, ne saurait être tenu dans la durée, et ainsi que l'indique notre rapporteur général, une priorisation des actions prévues est à mettre en œuvre.

Tout en maintenant le budget à l'équilibre, le projet de DM 1 l'augmente de 35 M€, en recettes dont 15 M€ d'emprunt prévisionnel, et en dépenses.

Il contribue au financement des priorités que s'est donné la Région, et il prévoit un plan de recrutement significatif afin de répondre à des besoins nouveaux et aux évolutions récentes des compétences régionales.

Il comporte ainsi la création de 20 postes budgétaires, et, si les financements attendus se confirment, de 15 autres postes.

L'ouverture de ces postes, indépendamment de leur bien-fondé, aurait utilement pu trouver place dans le budget primitif, d'autant que la situation actuelle incite à une certaine prudence dans la gestion.

Partageant l'appréciation de notre rapporteur général, nous voterons les avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

**Avis du CESER relatif à : Décision Budgétaire modificative pour 2022**

**Intervention de Monsieur : Alain GUILMAIN**

**Au nom du groupe : CGT**

Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur Le Rapporteur,  
Mesdames et Messieurs les Conseillés-ères

Cette décision budgétaire modificative s'élève à 34,65 millions d'euros en dépenses et en recettes produit du report de l'exercice 2021 (15,91 m€) et d'une augmentation de l'emprunt prévisionnel de 13 m€.

La CGT n'a pas d'opposition avec les analyses de l'avis sur l'emploi en fonctionnement et en investissement notamment :

- Les transports avec l'acquisition et la rénovation de rames et l'investissement au technicentre d'Orléans et les travaux de la ligne Chartres – Courtaulin.

Sauf à envisager le transfert de propriété du futur atelier TER pour l'intégrer dans la logique d'allotissement pour l'ouverture à la concurrence. Et ce n'est pas un sujet « banal » !

- L'économie avec le soutien à Impériale Wheels ce qui nécessitera un suivi sur l'emploi, la valeur ajoutée et le développement de la R et D. Mais **pour la CGT, l'argent public ne doit pas continuer à assurer la compétitivité des entreprises !**

- les travaux dans les lycées pour endiguer le coût des matières premières.

La CGT juge positive la provision de 3,8 m€ pour les augmentations attendues de salaires et la création de 35 postes avec comme réserve que ces postes doivent être financés par l'Etat.

Mais cette DM1 présente des ajustements importants soit 2,675 milliards d'euros d'AP et d'AE dont une part importante sera consacrée à la convention TER.

Les autres ajustements concernent les territoires solidaires, les patrimoines des lycées suite aux intempéries, les aménagements des locaux à la faculté d'Orléans et la création de la faculté d'oncologie, le sport et la culture.

La CGT dénonce, suite au règlement du contentieux, les conditions favorables faites à l'enseignement privé sous contrat face à la pénurie de moyens de l'enseignement public et laïc.

Si la CGT n'a pas eu de différences notoires sur les emplois des ajustements de cette DM2, elle assume sa différence sur les analyses du rapporteur sur le contexte économique :

- Ce n'est pas le conflit Ukrainien qui est seul responsable de la montée des prix : c'est la spéculation mondialisée qui a entraîné, dès le début de la guerre, une flambée des prix, notamment des matières premières. Par ailleurs les sanctions économiques contre la Russie montreront, une fois de plus, qu'elles ne sont d'aucune efficacité face à la barbarie mais qu'elles seront une souffrance pour les peuples. Il n'y a qu'une voix contre la guerre : une mobilisation générale pour la paix !
- Le risque de baisse de la TVA n'est pas avéré. En effet, depuis le début de l'année, les rentrées fiscales de l'Etat ont augmenté de 79 milliards d'euros dont près de 14 milliards de recettes nouvelles de TVA en raison de l'augmentation des prix.
- L'ouverture d'un débat sur les moyens des collectivités territoriales avec le maintien des dépenses de fonctionnement (quand les besoins augmentent ...), le soutien à la reprise économique et le financement de la nécessaire transition écologique.

La CGT s'abstiendra sur cet avis.





## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

**Avis du CESER sur la décision modificative numéro 1 pour 2022**

**Intervention de Madame Marie-Christine CARATY - QUIQUET**

**Au nom du groupe CFE-CGC**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues,

La CFE-CGC souligne qu'en ce qui concerne la gestion administrative, la plus grande modification porte sur les RH. Il est à souligner que les ambitions des politiques régionales ont bien du mal à être mises en place, faute d'un nombre suffisant de fonctionnaires. Il est à noter que le recours aux externalisations ne nous semble pas être une source d'économie. Le manque de documents transmis pour le dossier de la convention TER pourrait attirer notre attention par exemple.

Il conviendrait d'argumenter cette modification avec des ratios RH de notre Région à comparer avec d'autres collectivités de même taille. Il est possible que nos ratios soient en dessous.

Ce poste budgétaire RH reste important mais pas imposant et la Région a prévu une augmentation du point d'indice de 4% qui est le minimum demandé. En effet, la CFE-CGC a fait un décompte sur l'évolution du SMIC depuis le gel du point d'indice des fonctionnaires. S'il fallait, actuellement, remettre la situation « à la normale » pour les cadres de la fonction publique, par exemple, il faudrait une augmentation de 30% du point d'indice. Cela est bien entendu irréaliste mais la CFE-CGC veut expliquer que 4% paraît un minimum.

La CFE-CGC votera favorablement la DM1.



# CESER

Centre-Val de Loire  
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

---

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : [ceser@centrevaldeloire.fr](mailto:ceser@centrevaldeloire.fr)  
[ceser.centre-valdeloire.fr](http://ceser.centre-valdeloire.fr)